

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MARDI 20 Décembre 1791.

* * Toute la France, & l'on pourroit dire l'Europe entière, ayant en ce moment les yeux tournés sur Worms, Coblenz & Aix-la-Chapelle, nous nous sommes empressés, outre nos correspondances ordinaires, d'en établir de particulières dans ces divers endroits; nous aurons bientôt un Journal exact de tout ce qui va s'y passer, semblable à ceux que nous recevions de Bruxelles & de Gand pendant les troubles du Brabant.

I T A L I E.

Suite des nouvelles de Rome, du 30 novembre.

On connoît aujourd'hui la cause du bruit souterrain qu'en entendoit au couvent de Ste-Marie. On a cru d'abord que c'étoient des esprits féroces qui venoient lutiner ces bonnes religieuses, ou des révolutionnaires françois qui minoient *in te cavallo*, pour faire sauter le palais papal & une partie du sacré collège. Mais après d'exactes recherches on a découvert que ce bruit alarmant venoit d'une maison voisine où l'on creusoit une cave.

Il y a eu ces jours passés, des fêtes & des réjouissances à l'occasion de deux conquêtes que l'église vient de faire sur ses ennemis. Deux juifs ont heureusement quitté l'ancienne testament & les azimés pour embrasser l'évangile & la religion catholique. Ces deux circoncis, à peine âgés de 24 ans, ont été baptisés & confirmés avec beaucoup de solennité. Leur piété sincère & leur foi ardente ont édifié tout le monde. Aussi ont-ils recueilli d'abondantes aumônes. On doit être surpris qu'à Rome, le nombre des nouveaux convertis ne soit pas plus considérable: il est si doux de s'assurer le bonheur dans cette vie & dans l'autre!

Le jour des morts a été funeste ici à beaucoup de vivans. On dit que plusieurs familles avoient choisi ce jour pour s'empoisonner avec des champignons. Les Romains sont très-avides de cet aliment *économique*, quoique nulle part, il ne soit aussi voisin du poison & ne cause autant d'accidens. Le gouvernement a pris enfin la résolution d'en défendre la vente aux marchés. Les amateurs de champignons seront obligés dorénavant de consommer ceux de Gênes, dont on connoit la bonté, & qui sont une des branches du commerce de cette ville (1).

Il paroît que la cour de Rome n'a pas changé de système par rapport à la révolution de France. Elle espère que l'intervention de plusieurs puissances catholiques ou hérétiques, renversera la nouvelle constitution & rétablira le clerge. On convie t que dans ce moment-ci, rien n'annonce que cette ligue soit formée & se dispose à agir. Mais on compte beaucoup sur les forces des émigrés & des mécontents; l'on dit avec mystère, que bientôt il y aura au milieu de la France un parti qui se déclarera contre la constitution, & l'on assure, qu'alors, les puissances étrangères interviendront, & qu'avec peu de moyens elles feront triompher les princes, les nobles & les prêtres. A en juger par la qualité des personnes qui accèdent au bruit, il paroît qu'il n'est pas dénué de fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne se gêne pas ici à négocier avec l'assemblée

nationale. Quiconque oseroit en faire la proposition, seroit regardé non-seulement comme un mauvais catholique, mais encore comme un traître. L'opinion, qu'il ne faut entrer dans aucun accommodement, est si générale à Rome, qu'on avoit répandu il y a quelques jours que le Saint-Père a loit instaurer une *congrégation de la guerre*. Rien sans doute ne seroit plus absurde ni plus atroce. Cependant Pie VI ne seroit qu'imiter Paul V, qui, voyant que les armes spirituelles étoient impuissantes contre les Vénitiens, forma une ligue contre eux, & chargea une *congrégation de la guerre* de trouver des armées plus efficaces. On a beau dire que l'église abhorre le sang & répéter toutes les maximes pacifiques de l'évangile: les théologiens prétendent que le vicairé *du dieu de paix* est aussi le lieutenant *du dieu des armées*.

Nous apprenons que M. l'abbé Maury vient d'arriver à Bologne, & on l'attend ici à tout moment. Le cardinal Zelada, secrétaire d'état, lui ceda son palais près du Jésus, M. l'abbé Maury ayant eu la modestie de refuser l'appartement qui lui étoit offert dans le vatican même.

Fin de la notification sur Ottavio Capelli.

Pour exécuter les ordres pontificaux, pour détromper le public & empêcher que, sous prétexte de quelque bien, personne ne conçoive une bonne opinion de la fustite société, & n'ose s'y faire initier, nous déclarons qu'elle a été jugée par sa sainteté, superstitieuse & gravement suspecte d'hérésie, & qu'elle a été comprise parmi ces conventicules illucites & religieux qui ont été souvent proscrits par le droit divin & humain.

Nous faisons savoir en outre qu'on a déclaré malicieuses, illusoires & fausses ces apparitions angeliques, ces visions & ces inspirations célestes d'Ottavio Capelli, & de tout autre qui emploieroit la même méthode pour répandre les mêmes erreurs; que les pratiques de dévotion suivies par plusieurs de ces sectaires, perdent tout leur mérite, parce qu'elles se trouvent mêlées à des impostures & à des cabales, & qu'elles servent à justifier ces moyens superstitieux & coupables, à couvrir frauduleusement la malice des séducteurs, & à fortifier l'illusion des hommes séduits.

Que personne n'ose à l'avenir s'initier à la même société, l'approuver, la louer, ni la favoriser d'une manière quelconque: que personne n'ose affirmer que les visions, les apparitions & les inspirations prétendues de ses sectaires, sont vraies & proviennent des esprits supérieurs; & si l'on découvre à l'avenir quelqu'un qui soit membre de cette société, qui l'approuve & ajoute foi aux dons & aux grâces dont elle prétend jouir, qu'on se souvienne de l'étroite obligation où l'on est de le dénoncer aux tribunaux ecclésiastiques. Donné au palais du saint-office de Rome, ce 21 novembre 1791.

Fr. Thomas Pani, commissaire général du saint-office.
A Rome, de l'imprimerie de la révérende chambre apostolique.

S U E D E.

De Stockholm, le 25 décembre.

Le traité d'alliance entre notre cour & la Russie vient d'être ratifié: ce traité durera provisoirement pendant huit ans, à l'expiration desquels il pourra être renouvelé. Les quatre plénipotentiaires suédois ont reçu de l'impératrice chacun une riche tabatière, & trois mille ducats. M. Hakanson a reçu deux mille ducats, & le secrétaire mille ducats, avec une tabatière d'or. Notre monarque a, de son côté, fait présent de son portrait enrichi de diamans au général de Pahlen, qui avoit

(1) Le commerce des champignons produit tous les ans aux Gênois 4 à 500 mille livres.

travaillé à ce traité. On s'attend à voir ces liaisons se cimenter par une alliance de famille qui réunira plus étroitement encore les deux puissances. On parle d'en mariage entre le prince Gustave-Adolphe & une princesse russe. Nous avons été d'autant plus étonnés de la déclaration de guerre du dey d'Alger, qu'il n'a pu alléguer aucune raison de sa rupture, & que depuis 65 ans nous avons vécu en paix avec la régence. Cette nouvelle a fait beaucoup de sensation sur la partie de notre marine marchande qui navigue dans la Méditerranée. Elle ne peut attribuer cette rupture qu'à une intrigue turque, pour se venger de la paix de Warelá : mais la Porte, en se déterminant à nous envoyer un présent considérable en grains, a trop oublié cette affaire pour qu'elle n'interpose pas son crédit auprès du dey : on pense d'ailleurs que lorsqu'il aura reçu les présents que notre nouveau consul de Scholdebron est chargé de lui présenter, il renoncera à tout projet de guerre, ou que du moins elle sera de courte durée.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 30 novembre.

(*Extrait du Courier du Bas-Rhin*).

En réfléchissant attentivement sur le sens des expressions de la déclaration de notre cour aux diverses puissances de l'Europe, nous croyons que tous les partis, s'ils sont sages, doivent y trouver de quoi être satisfaits. L'assemblée nationale verra qu'on y a reconnu la liberté de l'acceptation du roi, qui paroît plus qu'équivoque, ou, pour mieux dire, qui n'a jamais existé, vu l'alternative où s'est trouvé Louis XVI, ou d'accepter la constitution, ou de renoncer à la couronne. Les émigrés concevront l'espoir d'une assistance non chimérique qu'ils ont à attendre du parti républicain, aveugle & emporté, qui augmente tous les jours, qui est celui qui domine aujourd'hui le plus dans l'assemblée, & qui l'entraîne à des résolutions extrêmes, portant l'empreinte du plus odieux despotisme, ainsi que d'un mépris marqué pour le pouvoir exécutif & les agens. Le roi y découvrira le dessein qu'ont les autres puissances de suivre ses intentions actuelles, qui certainement seroient marquées au coin de la plus grande modération, si elles n'avoient été motivées par une crainte bien fondée. Enfin les cours, qui semblent disposées à déployer un système de vigueur contre toutes les spoliations qui ont été exercées par l'assemblée constituante, seront bien aises d'apprendre que le chef de l'Empire, en admettant la liberté de l'acceptation du roi, n'a point pensé abandonner pour toujours les mesures dont il avoit été question aux mois de juillet & d'août, sur-tout dans un moment où les premiers pas de la présente législature ont suffisamment prouvé qu'il existe des desseins très-dangereux, tant contre la royauté que contre la constitution établie.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, écrite par un émigrant français, en date du 30 novembre.

(*Extrait du Courier du Bas-Rhin*).

.... La cour est trop intéressée au maintien des principes monarchiques, & par conséquent au rétablissement de la monarchie française, pour que ses procédés sévères envers les émigrés dans les Pays-Bas ne cachent pas quelque projet favorable au salut du roi & de son royaume. Soyez sûr que, de manière ou d'autre, les royalistes triompheront. La grande Catherine & le valeureux Gustave n'auront pas vainement embrassé leur défense. L'Espagne, la Sardaigne, une grande partie des cantons suisses ont déjà déclaré à nos princes & à plusieurs cours, qu'ils n'abandonneront point la cause de notre roi, & qu'ils joindroient leurs troupes à celles qui se mettroient en marche pour la soutenir. Je suis persuadé,

je vous le répète, & faites-y bien attention, que le cabinet de Vienne n'a reculé, & ne paroît reculer encore que pour mieux nous servir. Léopold & son digne ministre le prince de Kaunitz sont en effet trop éclairés pour méconnoître les intérêts de la maison d'Autriche, au point de voir avec indifférence les principes démocratiques prédominer dans un grand royaume voisin.

P. S. J'allois fermer ma lettre, lorsqu'un de mes amis me communique copie de la note suivante, que le ministre de Suède a remis en ce moment au ministère de sa majesté impériale & royale. Vous verrez par son contenu si nous ne sommes pas raisonnablement fondés dans l'espoir d'une assistance efficace.

« En conséquence des ordres de la cour, le soussigné, envoyé extraordinaire, à l'honneur de déclarer officiellement, au nom du roi son maître, au ministre impérial, que sa majesté partage avec sa majesté l'impératrice de Russie & sa majesté catholique, les mêmes sentimens pour le rétablissement de la monarchie française, que, comme elles, le roi envisage sa majesté très-chrétienne comme en état de captivité, malgré l'acceptation qu'elle a faite; qu'à l'unisson des principes & de la conduite de l'impératrice de Russie, sa majesté a envoyé le baron d'Oxenstiern auprès des princes français, & qu'elle est résolue, de concert avec les cours de Saint-Petersbourg & de Madrid, à tenir une conduite qui répondra en tout à l'exigence du cas où se trouvent la maison royale & le royaume de France ».

(*Signé*) le baron de Nolcken

Vienne, le 30 Novembre.

De Treves, le 12 décembre.

Les Français émigrés sont enrégimentés, cantonnés & presque pourvus de toutes les munitions nécessaires pour une attaque : la grosse artillerie est arrivée à Coblenz ; c'est à Buckenbourg qu'elle a été achetée : la comtesse douairière leur a vendu son arsenal entier. On trouve à Manheim 24 canons venus de Hesse-Cassel, & l'on croit également qu'ils sont destinés pour les princes français. Voici l'état actuel des différens corps. 1°. Deux compagnies de mousqueterie, dans le même genre que celles qui furent supprimées par le feu comte de Saint-Germain : 2°. les gardes-du-corps, au nombre de 14 cents hommes, tous bien montés : 3°. un corps de chevaux-légers, de 8 cents hommes : 4°. environ 600 gendarmes : 5°. la légion d'Auvergne, où se trouvent 600 hommes décorés de la croix de S. Louis, & les chevaliers de Malte de la grande langue d'Auvergne, & où sont inscrits beaucoup de volontaires, ayant à leur suite des domestiques en état de porter les armes. 6°. les légions de Dauphiné, de Bretagne, de Normandie, Picardie, Lorraine, Bourgogne, Provence, Languedoc, Roussillon, Poitou & Corse ; mais ces derniers corps sont peu nombreux. Il y a encore des hussards, des artilleurs, des ingénieurs, environ 600 officiers de marine, & un corps de pages forme de 100 jeunes gens.

Tout cela ne forme pas une armée de dix mille hommes. Il paroît étonnant qu'ils se soient flattés d'attaquer la France entière : ils comptent donc sur d'autres secours ; mais s'ils ne sont pas secourus par une insurrection au-dedans, il est douteux qu'ils soient appuyés par une seule puissance : alors il faudra bien, ou qu'ils rentrent paisiblement dans leurs foyers, ou qu'ils se dispersent dans les autres pays.

F R A N C E.

De Paris, le 20 décembre.

Le roi a rappelé M. de Vergennes, ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Trèves ; M. de Nantezan, mi-

ministre plénipotentiaire

M. de Vergennes

Le roi

M. de Vergennes

nommé

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

M. de Vergennes

ministère plénipotentiaire à la cour de Munich, & M. Berenger, ministre, près la diète de Ratisbonne.

M. de Talleyrand, ambassadeur à Naples; M. d'Ormond, ministre plénipotentiaire en Russie, & M. O-Kelly, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Mayence, ont donné leur démission.

M. de la Houffe, ministre plénipotentiaire en Danemarck, se trouve dans un état de mauvaise santé qui ne lui permet plus de continuer ses fonctions.

Le roi a nommé M. de Choiseul-Gouffier à l'ambassade d'Angleterre, qui étoit vacante.

M. Barthélemy, ministre plénipotentiaire à Londres, a été nommé ambassadeur de France en Suisse. Un courrier lui a été expédié, pour lui porter l'ordre de se rendre sur-le-champ à sa destination.

M. Eslinger, secrétaire de l'ambassade à Constantinople, se rendra à Londres, comme chargé des affaires par *interim*.

M. de Moustiers, ministre plénipotentiaire près le roi de Prusse, a été nommé à l'ambassade de Constantinople.

M. de Ségur, ambassadeur à Rome, est chargé par le roi de se rendre à la cour de Berlin, pour y suivre & traiter les affaires de France.

M. l'abbé Louis est nommé ministre plénipotentiaire en Danemarck.

M. Bigot de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Trèves.

M. d'Assigay, ministre plénipotentiaire près l'électeur Palatin.

M. de Montciel, président du département du Jura, est nommé ministre plénipotentiaire près l'électeur de Mayence.

M. de Marbois est nommé ministre à Ratisbonne.

M. de Mackau, ministre plénipotentiaire à Florence.

Et M. de Maisonneuve, ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg.

Nous avons annoncé, ainsi que d'autres journaux, la nomination de M. de Riccé à l'ambassade de Prusse. M. de Riccé avoit effectivement été désigné pour remplir cette place importante; mais depuis que, par le message de l'assemblée & la réponse du roi, les affaires ont pris une direction qui fait craindre que nous n'ayons très-prochainement la guerre, M. de Riccé a témoigné qu'ayant servi militairement jusqu'à ce moment-ci, il croyoit que son devoir lui prescrivait de ne pas abandonner cette carrière, & qu'il ne prendroit aucune place qui l'éloignerait de son service à l'armée dans de semblables circonstances.

Le départ du ministre de la guerre a été encore retardé; il étoit cependant attendu aujourd'hui mardi à Amiens, où M. Alexandre Lameth devoit lui donner à dîner. On croit qu'il pourra partir ce soir.

Nous avons dit qu'un des assassins du courrier de Dunkerque avoit été arrêté à Bruxelles. C'est un nommé Joffaers, dont voici l'histoire:

Joffaers est d'une famille honnête de Dunkerque; son père étoit bourgeois à Honfleur. Joffaers a été dans la gendarmerie, en a été chassé pour avoir insulté le maire de Nancy; il a ensuite été garde du corps du roi d'Espagne, d'où il fut envoyé en Afrique, après avoir été chassé du corps pour avoir volé les chapeaux du pistolet du roi. Il s'est sauvé des galères d'Espagne à Alger, où il étoit esclave. Sa famille fit la folie de le racheter

5000 livres. Revenu en France, il a été suspecté d'avoir voulu empoisonner son père & sa famille. Braconnier du côté de Saint-Omer, il tira sur les gardes de chasse de M. de Neuville, & commit différens délits qui le firent arrêter par le bailliage de Saint-Omer. Sa famille craignant qu'il ne lui fût infligé des peines desolantes, demanda une lettre de cachet pour le faire enfermer à Saint-Venant; d'où il est sorti d'après les décrets de l'assemblée nationale. Ayant hérité de son père, il a paru quelque temps plus tranquille. Il étoit maréchal des logis dans la cavalerie de la garde nationale de Dunkerque. Le jour de l'assassinat du courrier, il parut armé de pistolets, avec un étranger qu'on dit Hollandais ou Brabançon, & deux chevaux de monture; ils furent super chez la veuve Bailly, au bout du mail, & ils affectèrent de dire qu'ils alloient rentrer en ville. Ce propos fut entendu par un maître boucher, qui remarqua qu'au lieu de rentrer en ville, ils prenoient la route de Gravelines, à peu près à l'heure où passe le courrier. Leur conduite suspecte engagea le maître boucher, après l'assassinat du courrier, à faire part au tribunal du district de ses soupçons.

Le courrier, se voyant suivi par deux hommes à cheval, qui avoient chacun un manteau, plumes & cocarde nationale, s'arrêta à un cabaret près des duacs; il dit au cabaretier: « Il y a 25 ans que je fais cette route sans avoir eu peur, & ce soir je suis inquiet. Deux espèces d'officiers me suivent avec affectation: je leur ai parlé, ils ne me répondent rien. Je leur crois un mauvais dessein. Si je ne craignois de perdre ma place, je resterois ici ». Il est parti très-agité. Peu de temps après, le cabaretier entendit tirer plusieurs coups de pistolets, & ayant ouvert la porte, il vit accourir un cheval blessé; c'étoit celui du courrier, qui fut trouvé près de-là, ayant la tête percée de plusieurs balles. Ce malheureux laissa une femme & cinq enfans.

Deux jours après, Joffaers parut en ville, & ayant été à la poste sous prétexte de changer un écu de six francs, il dit au commis de la poste que c'étoit un officier, chevalier de Saint-Louis, qui avoit assassiné le courrier. Mais il avoit un air si troublé, qu'il attira sur lui les soupçons dont on a vu depuis la réalité.

On fut étonné, vu son peu d'aisance, de le voir partir avec un carrosse à quatre chevaux.

On a appris que s'étant rendu à Bruxelles, il a présenté à un banquier un des billets de banque qu'il avoit trouvés dans la malle du courrier dont on avoit fait passer les n°. dans toutes les villes de commerce. Le banquier, sans lui rien faire connaître, sortit sous prétexte de lui chercher les espèces, & étant venu avec main forte, on a trouvé sur lui d'autres effets de banque & des assignats dont on avoit aussi les n°. ce qui a engagé la justice de Bruxelles à en écrire à la municipalité de Dunkerque, qui l'ayant dénoncé au tribunal, l'a envoyé chercher. Il a été également suspecté d'avoir aussi assassiné près de Tournai un voiturier qui conduisoit de l'argent.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. le Montey.)

Séance du lundi 19 décembre.

Après avoir décrété, sur la proposition de M. Cheron, qu'il seroit fait jeudi, à dix heures du matin, un appel nominal de tous les membres de l'assemblée, & qu'on seroit mention honorable au procès-verbal des motifs qui retenoient quelques députés loin du poste que la patrie leur a confié; l'assemblée a engagé la discussion sur le projet de M. Cambon, relatif à l'échange des assignats de 5 liv. dans les départements. Après de longs débats sur cette question, le premier article du projet a été décrété en ces termes:

« Art. I. Le commissaire du roi à la caisse de l'extraordi-

» naire versera à la trésorerie, au fur & mesure de la fabri-
» cation, & d'ici au 15 janvier, une somme de 60. millions
» en assignats de 5 liv., en échange d'assignats de plus forte
» somme, qui seront annulés & brûlés ».

La discussion a été interrompue par le ministre de la ma-
rine, qui a lu un mémoire sur les mesures prises & à prendre
pour rétablir l'ordre dans les colonies. Il a cherché les causes
du mal; il a rappelé successivement les reproches faits aux
colons par les amis des noirs, & les reproches faits aux amis
des noirs par les colons; il a pensé que ces derniers étoient
plus fondés: il a rejeté toutes les inculpations faites contre
la colonie, tendantes à faire croire qu'elle avoit cherché l'in-
dépendance, la contre-révolution, ou la domination d'une
puissance étrangère. Il a comparé les colonies à des manufac-
ture dont les actionnaires étoient tous les individus de la mé-
tropole, tous doivent s'intéresser au salut des colonies, l'agri-
culteur, le commerçant, le hardi spéculateur & le timide ren-
tier. Le ministre a proposé, pour venir au secours des colons,
l'abandon de la créance sur les Etats-Unis. Il fera beau,
ajoutoit le ministre, de sacrifier, pour détruire les maux de
la licence, les sommes employées à la liberté.

Le discours de M. Bertrand a été renvoyé au comité co-
lonial.

Un secrétaire a fait lecture ensuite du relevé des biens
nationaux vendus & à vendre au dernier novembre; 232 four-
nissent une valeur de un milliard 200 millions & quelques cents
mille livres.

Le roi a rendu le décret sur les contributions, rendu le
15 novembre, en observant à l'assemblée que les décrets sur
les impositions n'étoient point sujettes à la sanction; mais
qu'ils devoient être invariablement soumis à la formalité des
trois lectures (renvoyé au comité de l'extraordinaire).

La lecture de la lettre du roi a été suivie de celle du tableau
sur les décrets sanctionnés. Au décret rendu sur les troubles
religieux, le roi a dit qu'il *examinera*.

M. le ministre de l'intérieur a fait parvenir à l'assemblée un
procès-verbal & plusieurs piéces envoyées par le directeur du
département du Nord, qui constatent que les villes de Douay
& de Lille avoient été ces jours derniers remplies d'émigrans,
se disant *patriotes brabançons*. Ce sont presque tous des jeunes
gens, ils arrivent tous à la même auberge, & se dispersent
ensuite. On dit qu'ils ont des chefs, & qu'ils reçoivent 10
patards par jour; cependant ils sont sans armes, & n'ont
rien entrepris jusqu'ici. Ils ont excité l'attention des autorités
constituées; les officiers municipaux, les administrateurs ont
pris les mesures les plus sages pour concilier le droit d'hos-
pitalité avec la sûreté de l'empire. Le ministre de l'intérieur
a écrit aux administrateurs pour approuver les mesures qu'ils
avoient prises, & pour les engager à ne rien faire qui pût
indisposer l'empereur. On soupçonne les négocians de Lille
de chercher à réaliser des projets de contre-révolution. On
a ajourné la discussion sur cette affaire à demain.

Cabinet d'Histoire Naturelle à vendre.

Ce cabinet, sans contredit le plus précieux de tout Paris dans son
genre, pour le choix, la rareté, la parfaite conservation des objets, est
connu des naturalistes & des amateurs, auxquels il a été ouvert depuis
deux ans. Tel est le fruit des travaux d'un homme qui, livré à l'étude
de l'histoire naturelle dès sa plus tendre jeunesse, a depuis acquis quelque
renommée comme le voyageur; qui ayant pénétré déjà deux fois dans l'in-
térieur de l'Afrique, a publié la relation de sa première entreprise, &
qui, tandis qu'on travaille à la publication de la seconde & de la suite
qu'il y a donné, s'occupe d'un nouveau voyage.
Sa collection, à l'exception de quelques objets de curiosité, tels que
des fétiches, des armes, ustensiles, parures, &c. de sauvages, est formée

du regne animal: ce sont des papillons de tous les pays, des quadru-
pedes, une peau de giraffe, haute de 16 pieds 10 pouces, avec ses sa-
bots; sa tête est propre pour être montée: il est l'unique en Europe:
mais le fonds de ce cabinet est sur-tout composé d'oiseaux les plus rares,
ainsi que des genres & des especes absolument neufs. On y trouve presque
tous ceux de la France, de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique. Il en
contient d'unique & qui ne se trouvent dans nul autre cabinet de l'Eu-
rope. Ce qui ajoute au mérite de cette collection, c'est que tous les sujets
sont bien montés & parfaitement conservés, & que leur plumage a toute
la fraîcheur & le coloris de la nature vivante.

S'adresser rue Copeau, au coin de celle de la Clef, à madame le
Vaillant, propriétaire, qui en communiquera le catalogue, fera voir le
cabinet, & avec laquelle on pourra prendre les arrangements.

Paiement des six premiers mois 1791. Toutes Lettres.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	38.	Cadix.....	22.	55.
Hambourg.....	271.	Gênes.....	136.	
Londres.....	20.	Livourne.....	146.	
Madrid.....	22.	Lyon, pay. des Saints...	pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 19 décembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	230.	15.
Portion de 1000 liv.....	1475.	
Idem, de 312 livres 10 sous.....	300.	
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	16.	16 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{2}$ b.
Act. n. des Indes.....	1514.	12. 10. 5. 10. 6. 7. 8. 6. 5. 6. 5.
Caisse d'Escompte.....	4070.	72. 75. 80. 78. 75. 76. 78. 77.
Demi-Caisse.....	2037.	40. 38. 36. 35. 36. 37. 38.
Assur. contre les Inc.....	684.	85. 84. 83. 82 $\frac{1}{2}$ 82 $\frac{1}{2}$.
Idem, à vit.....	756.	58. 56. 54. 56.
Caisse patriotique.....	715.	

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	95 $\frac{1}{4}$.	95.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	84 $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{2}$.
4 ^e Classe; à 5 pour 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. pour l.....	83 $\frac{1}{2}$.	

Prix de l'argent dû 19 décembre.

Assignats de 50 à 100 liv.....	27.....	pour argent.
De 200 à 300 liv.....	27.....	idem....
De 500 à 2000 liv.....	28.....	idem....
Louis d'or à 9 liv. 10 pour assignats.		

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Aujourd. Cinna, suivi de Mercure galant.

Théâtre Italien. Aujourd. les Arts & l'Amitié, les Mépris par Ressemblance, & les deux Petits Savoyards.

Théâtre de la rue Faydeau. Auj. Il Re Theodoro.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd. L'Eourdi, suivi du Médecin malgré tout le monde.

Théâtre de Mlle Montafier. Auj. les Evénemens imprévus, & Alix de Beaucaire.

Théâtre de Molière, rue Saint-Martin. Auj. le Dentiste précédé de la France régénérée & l'Intendant Comédien.

Théâtre François, Com. & Lyr. Auj. les Parents Réunis, l'Orphelin & le Curé, & le Bureau de Henri IV.